

HISTOIRE LOCALE

NOUVELLE SERIE

*Quelques miettes de
ce festin du passé*

Ce livre est publié dans la collection *Monographies des villes et villages de France*, dirigée par M.-G. Micberth, qui compte 2 979 titres à ce jour. « Il s'en faut que j'aie pu surprendre tous les secrets d'un passé même rapproché de nous, déclare l'auteur. Tant de troubles ont agité notre pays, tant de pages d'histoire furent déchirées, tant de témoignages ont disparu sans laisser de traces, que bien des problèmes restent encore à résoudre (...) Ma seule ambition aura été, dans les heures de loisir – hélas trop nombreuses ! – du ministère paroissial, de recueillir quelques miettes de ce festin du passé, dont nous méconnaissions trop souvent la saveur. J'espère, en publiant ces



pages, retenir un instant l'attention de ceux qui ne sont pas d'avis que le monde a commencé avec eux. Puissé-je mériter aussi leur sympathie, et puissent nos âmes se sentir plus étroitement unies par le culte des ancêtres ! Un dernier mot. Cette modeste étude représente bien des heures d'un labeur qui, sans être jamais pénible, fut parfois très absorbant. J'en garderais le plus doux souvenir, si je pouvais être assuré, mes chers paroissiens, qu'il vous rendra plus attachés à vos foyers, plus dévoués à votre église, plus fidèles à la PETITE PATRIE ! »

Bientôt réédité
TAIZÉ-AIZIE
Notes monographiques
par l'abbé E. JACQUES

Le haut-fourneau fut arrêté en 1879

Le site de Taizé-Aizie a conservé de nombreuses traces de son passé. Des photographies aériennes ont révélé l'existence d'une voie et de villas romaines. Les ruines du château féodal, construit au voisinage de la Charente, présentent des fragments de murs montés en petit appareil. Le logis de Boistillet avec son corps d'habitation et ses deux pavillons rectangulaires à toit plat, date, quant à lui, de la fin du XVIII^e siècle. L'église romane ou prieuré Saint-Pierre,

restaurée au XIX^e siècle, était à l'origine le prieuré Sainte-Radegonde d'Aizie de Yssia qui dépendait de l'abbaye de la Réau. Elle possède une cloche en bronze datée de 1666. En 1731, un haut-fourneau et deux feux d'affinerie furent construits au lieu-dit Les forges. Rachetés en 1762 par le comte de Broglio au duc de Saint-Simon, ils furent ensuite nationalisés et mis en régie sous la Révolution, produisant alors des boulets. Dirigés par plusieurs acquéreurs successifs, ils fournissaient, en 1860, l'acier nécessaire à la fabrication de canons à fusils par la manufacture de Châtellerault. Le haut-fourneau fut arrêté en 1879 et démoli en 1884 ; la forge cessa son activité en 1889 et une minoterie fut installée dans l'ancienne affinerie.

La baronnie d'Aizie

Le premier chapitre traite de la topographie de la paroisse ; le deuxième présente des notes préliminaires. Le troisième chapitre est consacré à l'église. L'abbé F. Jacques raconte son histoire, fait sa description, retranscrit certains documents : la déclaration de donations ; le procès-verbal de la visite de la paroisse Saint-Pierre-ès-Liens de Taizé par André Bonnet, archiprêtre de Ruffec, délégué par l'évêque de Poitiers, qui décrit le très saint sacrement, le grand autel, le cimetière, les fonts baptismaux, les chapelles, le chœur, la nef, les lieux dépendants de la paroisse, les personnes ecclésiastiques et séculières ; différentes lettres ; les biens mobiliers ; la première fête de la confédération du 14 juillet 1790 ; le serment schismatique du curé Folquier ; la délibération du conseil municipal des Adjots. L'auteur s'intéresse ensuite au presbytère ; il rapporte la déclaration obligatoire des revenus et des charges faite par le curé Folquier (avec les droits de propriété et de jouissance du prieuré, les biens mobiliers de l'église, les biens du prieuré-cure, les revenus et les charges). Les chapitres suivants évoquent la baronnie d'Aizie, puis le prieuré d'Aizie, avec la copie de l'état du prieuré dressé par la municipalité le 26 avril 1790 (qui comporte des renseignements particuliers, la désignation des biens, l'estimation des revenus annuels, les observations), d'une affiche de vente des biens nationaux, ainsi qu'un extrait du registre des délibérations du district de Ruffec. Le livre se poursuit avec l'histoire du village de Puipastrop, puis celle des forges d'Aizie. L'auteur étudie ensuite Boistillé, avec l'acte signé entre ses cohéritiers le 17 août 1787 ; puis la municipalité, avec le procès-verbal d'élection des officiers municipaux et notables de la paroisse Saint-Pierre-ès-Liens de Taizé-Aizie. Il termine son ouvrage par des notes recueillies sur différents villages : la Robertrie, Chauffour, Usseau, la Pératerie, Lavaud, l'Isle, les Melles.

**MONOGRAPHIES DES VILLES
ET VILLAGES DE FRANCE**

UNE COLLECTION UNIQUE EN
FRANCE DE 2979 TITRES

15 TITRES SUR
LA CHARENTE

Renseignements au
03 23 20 32 19

TAIZÉ-AIZIE

Au XIII^e siècle, l'église de Taizé était une dépendance de l'abbaye bénédictine de Nanteuil-en-Vallée ; elle devint plus tard, probablement vers la fin du XIV^e siècle, après le passage des Anglais, la propriété des chanoines de la Congrégation de France établis à La Réau en Poitou. Ceux-ci la gardèrent jusqu'à sa dévastation par les protestants, maîtres de Ruffec et des environs vers le milieu du XVI^e siècle. À partir du moment où le protestantisme ravagea les institutions de la contrée, les puissantes créations religieuses du Moyen Âge qui survécurent à cette tourmente traînèrent péniblement une existence anémiée jusqu'à la Révolution. Elles n'avaient malheureusement plus assez de fortune pour relever les ruines matérielles, ni assez d'intensité de vie religieuse pour suffire aux besoins spirituels des populations. À Taizé-Aizie comme ailleurs, le clergé séculier prit de l'importance et la paroisse s'organisa avec sa maison presbytérale à laquelle étaient annexés des biens, des revenus et des rentes. Quand la chapelle Saint-Pierre devint église paroissiale, François Touzalin, qui paraît avoir été le premier curé résidant à Taizé, organisa la cure en achetant une maison pour y aménager sa résidence et en annexant peu à peu des terres, des rentes, des droits d'agriens, des dîmes, des fondations. Même si elle était loin d'être riche, elle pouvait cependant subvenir aux besoins de son titulaire. De l'ancien château d'Aizie, bâti sur une éminence au-dessus de la Charente, il ne restait déjà plus grand-chose, à la Révolution. L'édifice fut très probablement détruit à l'époque de la rébellion du duc de Berry contre le roi Louis XI : le seigneur de Ruffec, Jean de Volvire, alors entré dans la ligue du duc, aurait décidé de détruire le château qui tenait à cette époque pour le roi, avant que les troupes du monarque ne soient rassemblées autour de Ruffec. Après sa destruction, les propriétaires cédèrent une partie des terres qu'il occupait aux religieux avec charge d'y bâtir une église et d'y prier pour l'âme des donateurs. Quand, le 29 juin 1731, Louis XV autorisa la construction des forges, le duc de Saint-Simon s'empressa de mettre en place une activité féconde pour le pays et qui, pendant un temps, bouleversa son destin.

Réédition du livre intitulé *Taizé-Aizie, notes monographiques*, paru en 1907.

Réf. 1411-2979. Format : 14 x 20. 196 pages. Prix : 24 € Parution : octobre 2010.

Vite, commandez dès aujourd'hui cet ouvrage (attention tirage limité) à l'aide du bulletin ci-dessous ou chez Dominique Renoux (Taizé-Aizie. Tél. 05 45 31 22 62) ou au Clair de Plume (Ruffec. Tél. 05 45 31 37 84).

Retrouvez
**LE LIVRE
D'HISTOIRE**
sur Internet...

<http://www.histo.com>

*Bulletin
de
souscription* à retourner à :

Le Livre d'histoire

17, rue de la Citadelle
02250 Autremencourt
Tél. 03 23 20 32 19



Parution oct. 2010
1411-2979

Nom

Adresse

.....

.....

JE CHOISIS MON MODE DE PAIEMENT

Par chèque bancaire Par C.C.P. Par mandat Par carte bancaire

N° | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Expirant le :
| | | | |

Téléphone (obligatoire) :

Signature :

Je commande « **TAIZÉ-AIZIE** » :

..... ex. au prix de **24 €**.....

FRAIS DE PORT : 1 ex. 5.50 € - 2 ex. 7 € - 3 ex. 8 €.....

Je souhaite recevoir votre catalogue général 2010 (372 pages)

- 2 870 titres disponibles - 30 000 villages traités (10 € de participation aux frais).....

Fait à....., le.....

TOTAL :

TIRAGE LIMITÉ ET NUMÉROTÉ. Prix justifié.

MERCI POUR VOTRE COMMANDE

Règlement par chèque postal ou bancaire, mandat, à effectuer au nom de : **Le Livre d'histoire.**

Histoire locale. Feuille périodique gratuite d'information culturelle et publicitaire. Directeur de la publication : M.-G. Micberth. Rédaction : Sylvie Varlet. Révision : Annick Morel. Reproduction strictement interdite. Dépôt légal à la date de parution. Imprimé en France.